

Cultures végétales : montant de certaines aides couplées 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Pour la campagne 2023, les montants unitaires des cinq aides, dites « couplées », végétales suivantes ont été fixés à :

- 950 € pour la production de prunes (1 020 € en 2022) ;
- 590 € pour la production de cerises (584 € en 2022) ;
- 442 € pour la production de houblon (466,50 € en 2022) ;
- 133 € pour la production de riz (166,50 € en 2022) ;
- 84 € pour la production de pommes de terre féculières (89 € en 2022).

Hormis celui de l'aide à la production de cerises, les montants de ces aides sont donc en baisse par rapport à ceux de l'an dernier.

À noter : à l'heure où cet article était publié, les montants des autres aides couplées végétales n'avaient pas encore été déterminés. À suivre...

[Arrêté du 19 février 2024, JO du 23](#)

© 2024 Les Echos Publishing